



# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2015\_BRIEC\_S\_001\_Entretien vitrerie et divers**

**Objet : Marché pour la réalisation des prestations d'entretien de la vitrerie et travaux divers sur les bâtiments communaux**

La présente consultation est un marché pour la réalisation des prestations de d'entretien de la vitrerie et travaux divers sur les bâtiments communaux.

Le présent **marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

## **I. Les clauses techniques**

### **I.1 Dispositions générales**

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution des prestations.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations. spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des prestations tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

**POUR TOUTES LES PRESTATIONS EXECUTEES** et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les prestations comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des prestations exécutées ;
- les sujétions d'accès ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des prestations ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;
- le maintien du clos des locaux lors des inoccupations en concertation avec la société de gardiennage ;

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

### **1.2 Dispositions particulières**

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **obligatoire sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les prestations et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures de produits devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

### **1.3 Modalités de réalisation des prestations**

Le détail des prestations à réaliser figure au descriptif précisé au chapitre 1.4 ci-dessous : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des tâches qui y sont mentionnées pour l'ensemble des bâtiments désignés au chapitre 1.5.

Les délais et les périodes de réalisations des prestations ainsi que le détail des opérations seront précisées par le responsable des bâtiments de la commune lors de la mise au point du marché. Le candidat proposera les interventions sur les différents bâtiments.

**La date butoir d'achèvement des prestations relatives aux écoles primaire et maternelle est fixée au 28 août 2015 compte-tenu de la rentrée scolaire.**

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

#### Branchements :

Les fournitures d'énergie électrique et d'eau nécessaire à l'exécution de la prestation seront assurées gratuitement par la personne publique.

Le titulaire du marché devra éviter tout éclairage superflu. En particulier, il veillera à ce que l'éclairage des locaux soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations. Le titulaire du marché devra également prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.

## Accès au bâtiment

La commune de Briec dotera le titulaire de clés en quantité suffisante permettant l'accès à l'ensemble des locaux intéressés par les prestations. En cas de perte ou de vol, le titulaire du marché avisera aussitôt la commune de Briec des exemplaires manquants.

### **1.4 *Spécifications techniques des prestations***

Les prestations comportent trois parties :

#### A – Vitrerie :

- Nettoyage de l'ensemble des vitrages des bâtiments mentionnés ci-dessous
- Lavage et raclage aux deux faces des surfaces vitrées
- Essuyage humide des profilés

#### B – Décapage des sols

Cette prestation sera réalisée dans les locaux de l' ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE, d'une surface estimée à 1 750 m<sup>2</sup>. Elle comprend les actions suivantes :

- Nettoyage du sol
- Décapage à la mono brosse, y compris toutes sujétions techniques
- Aspiration des liquides avec un aspirateur à eau
- Rinçage à l'eau claire
- Neutralisation aux détergents
- Métallisation en deux couches

#### C – Shampouinage des sols

Cette prestation sera réalisée dans les locaux de la MAIRIE, d'une surface de 1 590 m<sup>2</sup> et sur les praticables de gymnastique du complexe sportif. Elle comprend les actions suivantes :

- Aspiration soignée du sol (moquette)
- Shampouinage de la moquette, y compris toutes sujétions techniques
- Aspiration des liquides avec un aspirateur à eau

Afin de mener à bien la prestation de nettoyage définie dans le cahier des charges, Le titulaire fournira le matériel et les produits nécessaires suivants à la bonne exécution des travaux et notamment :

- nacelles élévatrices
- aspirateurs à poussière
- aspirateurs à eau
- Monobrosses
- Schampouineuses
- autolaveuses
- Petits matériels et produits, etc

## 1.5 Liste des bâtiments avec prestations concernées

### **Nettoyage de la vitrerie**

Mairie + 3 bâtiments annexes  
Ecole maternelle publique  
Ecole primaire publique + 2 bâtiments modulaires  
Centre culturel  
Salle Omnisport  
Ancienne caserne  
Atelier communal  
Funérarium  
Bagad  
Complexe sportif  
Stade y compris bâtiment modulaire

### **Décapage de sol avec métallisation**

Ecole primaire publique

### **Shampouinage de moquette**

Mairie  
Complexe sportif praticables de gymnastique

## **II. Les clauses administratives**

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché : M. Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées du responsable des Bâtiments : M. Pierre D'Hervé 06 25 37 13 01
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>Prix des prestations</b>	<b>60 %</b>
<b>Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)</b>	<b>40,00%</b>

□ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** =  $60 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 50 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Lundi 27 juillet 2015 à 12 heures A :**

Mairie de Briec de l'Odet  
Service des Marchés  
Rue du Gal de Gaulle  
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015\_BRIEC\_S\_001\_Entretien vitrerie et divers »

- Pièces du marché :
  - Le présent CCP, comprenant le détail estimatif et valant acte d'engagement,
  - Le devis détaillé à fournir par le candidat,
  - Le CCAG Fournitures et services (pièce à ne pas fournir)
  - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
    - Les références réglementaires adoptées,
    - Les fiches techniques des produits,
    - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
    - Les délais et la planification proposés

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)

  - DC 1 – DC 2
  - NOTI2
  - Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base des vérifications qui seront arrêtées de manière contradictoire après achèvement des prestations.

Une pénalité pour retard, en cas de dépassement du délai proposé par le soumissionnaire, pourra être appliquée suivant la formule suivante :  $P = V * R / 200$  ( V : valeur des prestations en retard ; R : nombre de jours de retard).

### III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) : .....

Agissant au nom et pour le compte de : .....

Après avoir pris connaissance du présent document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après :

Détail estimatif des prestations :

<b>Désignation</b>	<b>Montant HT GLOBAL pour chaque bâtiment</b>
<p><b>Nettoyage de la vitrerie</b></p> <p>Mairie .....</p> <p>Ecole maternelle publique .....</p> <p>Ecole primaire publique .....</p> <p>Stade .....</p> <p>Centre culturel .....</p> <p>Salle Omnisport .....</p> <p>Ancienne caserne .....</p> <p>Atelier communal .....</p> <p>Funérarium .....</p> <p>Bagad .....</p>	<p>.....</p>
<p><b><i>Sous Total VITRERIE</i></b></p>	<p>..... €</p>
<p><b>Décapage de sol</b></p> <p>Ecole primaire publique .....</p>	<p>..... €</p>
<p><b>Shampouinage de moquette</b></p> <p>Mairie .....</p> <p>Complexe sportif .....</p>	<p>..... €</p> <p>..... €</p>

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.  
L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire ci-dessus est égale à :

Montant hors T.V.A. ....	€
T.V.A. au taux de        % .....	€
<b>Montant T.V.A. incluse .....</b>	<b>€</b>

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

A ..... Signature et cachet du candidat :

Le .....

#### **IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur) Fait en un seul original**

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de  
..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le .....

Le Maire,  
J. Hubert PETILLON.